

# COMMUNE DE SAINT CHAMASSY

## COMPTE RENDU

SEANCE du 20 mai 2019

---

---

Le conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, le lundi 20 mai 2019 selon convocation en date du lundi 13 mai 2019 sous la présidence de monsieur DELMAS Roland, maire.

Présent-e-s : DELMAS Roland, BRUSQUAND Christian, DUSSAIGNE Gérard, DUBOS Damien, ROUSSEAU Vital, AUDIBERT Sylvie, BORIE Arlette, CIABRINI Edwige, JAUBERT Pascal, COMPOSTELLA Michel.

Excusé-e-s / Absent-e-s : BARSE Catherine, CULINE Bernadette, LALBAT Christophe, GUILLEMIN Antoine, BRUNETEAU Sébastien.

Le quorum étant atteint, le maire déclare la séance ouverte à 18 heures 30 min.  
Le maire invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.  
Monsieur COMPOSTELLA Michel est désigné à l'unanimité.

Il demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération portant sur :  
DECISION MODIFICATIVE N°1.  
L'ajout est voté à l'unanimité

### **I - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée du procès verbal de la précédente séance qui est voté à l'unanimité

### **II- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET REUNIONS**

#### TRANSPORT SCOLAIRE SIVOM à SAINT AVIT DE VIALARD

Monsieur DUSSAIGNE Gérard, présente le compte rendu de la réunion du 10 avril 2019, où les comptes du SIVOS ont été votés, il fait ressortir le déficit de 3235.37€ de la structure qui répartira cette somme au prorata du nombre d'habitants par commune.

Il fait également remonter les informations concernant les difficultés de circulation du Bus sur la commune particulièrement à la Virague, où il est nécessaire d'élaguer, et un fil téléphonique aux Massous qui oblige le chauffeur du car à descendre.

#### MAISON DE RETRAITE DE CASTELS

Madame BORIE Arlette, présente le Bilan de l'EHPAD, et tient à disposition ce document pour ceux qui souhaitent le consulter. Lors de cette mission, une nouvelle directrice s'est présentée. La télémédecine va être développée pour faciliter l'accès aux soins.

#### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE L'HOMME

Monsieur le maire, présente les grandes lignes de la réunion du 11 mars 2019 qui a permis le vote des budgets 2019, le compte rendu est consultable sur le site à [www.cc-valleedelhomme.fr](http://www.cc-valleedelhomme.fr)

#### COMMISSION ELECTORALE

La commission électorale, dans sa nouvelle version s'est réunie, les changements principaux instaurés par « La loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016 » qui modifie les modalités d'inscription sur les listes électorales et institue un répertoire électoral unique (REU) dont elle confie la gestion à l'Insee et un simple contrôle par la commission.

## NATURA 2000

Monsieur le maire présente les conclusions de la réunion Natura 2000 au PIP, il informe que notre commune est éligible aux « Côteaux calcaires » ainsi qu'à la « Vézère » et aux « Vallée Dordogne et Vallée Vézère ».

Pour les particuliers il est possible d'adhérer à un cahier des charges et d'être aidé pour la protection de l'environnement.

## SIVOS DE PAUNAT

Monsieur le maire informe qu'une réunion extraordinaire s'est tenue en raison d'un problème mécanique de la porte du Bus, et qu'une réparation n'est pas envisageable du fait que les pièces ne sont plus fabriquées. Il a donc été décidé dans l'urgence de louer un Bus, et de racheter un nouveau Bus dès que possible.

## **III – DELIBERATIONS**

### **2019 24 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Le conseil municipal sur proposition du Maire,  
Considérant les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019 sont insuffisants,

Décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>OP : OPERATIONS FINANCIERES</b>				<b>124 298.00</b>
Résultat reporté ou anticipé			001	124 298.00
<b>OP : ROUTE DE PEGAURET</b>		<b>124 298.00</b>		
Immo. corporelles en cours - Constructions (Op.réelle)	23131	7 124 298.00		
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>124 298.00</b>		<b>124 298.00</b>

Le conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci dessus,

VOTE A L'UNANIMITE

### **2019 25 – RECUPERATION D'UNE SOMME PERCUE A TORT PAR UN AGENT**

Monsieur le maire présente au conseil la subrogation mise en place pour un agent.

Cette subrogation s'arrêtait au 30 mars et n'a pas été renouvelée, alors que l'agent percevait son salaire à mi-temps tous les mois.

La subrogation de droit a été à nouveau mise en place à partir du 6 mai 2019.

L'agent a donc perçu les indemnités journalières de la Caisse Primaire d'assurance Maladie du 31 mars au 5 mai inclus à tort.

Il convient donc que la commune récupère cette somme chez l'agent.

Il y a 35 jours à 15.19 euros , soit la somme totale de 531.65 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à récupérer cette somme perçue à tort chez l'agent.

### **2019 26 – AUTORISATION DE SIGNATURE CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORT SCOLAIRE EN DORDOGNE**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention de délégation de la compétence de transport scolaire en Dordogne.

Cette convention a pour objet de préciser le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle Aquitaine délègue à l'autorité compensatrice de 2<sup>ème</sup> rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnements et de financement des transports scolaires.

La convention prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019 et s'achève au dernier jour de l'année scolaire 2021/2022 selon le calendrier établi par l'éducation nationale.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la totalité de la convention, à l'unanimité, autorise monsieur le maire à signer la convention avec le Président de la Région Nouvelle Aquitaine.

## **2019 27 – PROJET ROUTE DE PEGAURET**

Monsieur le maire expose le projet d'élargissement du croisement, au lieu dit Pégauret, pour la sécurité des usagers. Ce projet sera réalisé par phase.

La première phase se compose des éventuelles acquisitions, du déboisement, des arrachages de souches, du défrichement, ainsi que des frais de Géomètre et de maîtrise d'œuvre.

Cette phase est évaluée à la somme de 26 855.97€.

Il est proposé de demander une participation du produit des amendes de police.

## **IV - AFFAIRES DIVERSES**

### **RLPi (Règlement Local de Publicité intercommunale)**

Monsieur le maire expose les observations et conclusions de l'enquête sur les orientations du RLPi. Le conseil municipal est extrêmement favorable à une réduction et une harmonisation du nombre de panneaux et valide donc les préconisations proposées. Il s'interroge sur le bien fondé de l'installation de signalétique de type TOTEM un peu trop urbain sur notre territoire et va continuer de travailler sur le schéma directeur de la commune pour le moment.

### **Modification PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunale)**

Monsieur le maire présente les dernières réponses apportées au bureau d'étude en charge de l'élaboration du PLUi. Madame Audibert s'étonne de la possibilité d'une habitation à la Fontaine de Pecany. Monsieur le maire précise qu'en tant que tel le propriétaire n'a pas défini de projet délimitant une STECAL

La commune va demander une autorisation pour l'implantation d'une plateforme de déchets au lieu-dit Perdijat.

Monsieur le maire informe de la négociation de l'implantation d'un PEI au lieu-dit la Bouriette.

Concernant les ensembles bâtis, il est demandé de rajouter le château du Bourg et le Manoir de Falgueyrat.

Le conseil est favorable aux orientations des zones 1 AVc du Bourg et de la Fontaine de Laumède.

### **Devis panneaux routiers**

Un devis complémentaire sera demandé auprès de la société LOXAM, sur proposition de Monsieur DUBOS. Monsieur le maire présente la liste du linéaire de voirie communale, qui se monte à 29 539 ml, auquel il faut rajouter l'entretien des plus de 6 Km de Voiries intercommunales.

### **Devis matériels de jardinage**

Des demandes complémentaires vont être demandées par monsieur BRUSQUAND pour compléter les devis actuels.

### **Devis école Numérique**

Le conseil valide le devis de VFM Informatique, compte tenu de la plus grande taille des écrans et de la capacité de stockage des ordinateurs proposés

Monsieur le maire rappelle le sérieux et la disponibilité de l'entreprise pour le suivi informatique de la commune jusqu'à présent.

### **Devis photocopieurs**

Après présentation du nouveau contrat proposé par l'entreprise Mécanographie Service, le conseil se demande s'il est judicieux d'avoir un contrat à deux compteurs séparés, pour la mairie et l'école. Il s'interroge sur la répartition du nombre de copies. Monsieur le maire fera le point avec l'entreprise.

### **Cadastre Solaire**

Monsieur le maire présente le rapport du cadastre solaire des bâtiments communaux effectué par le SDE24.

Il informe le conseil d'un rendez-vous le 21 mai 2019 pour l'établissement d'une étude du potentiel de production photovoltaïque, toujours par le SDE24.

### **Cantine scolaire**

Monsieur le maire informe le conseil de la venue de l'architecte retenu pour précisions sur les budgets et l'ampleur du projet. Celui-ci s'est vu confirmer le projet initial avec le préau actuel en option.

### **Contrat de dynamisation**

Monsieur le maire informe le conseil que le projet d'acquisition et de développement économique dans le centre bourg a été retenu dans la liste très réduite du contrat de dynamisation territoriale 2018 / 2022.

### **Point Election**

Le conseil a bouclé le tableau des permanences au bureau de vote le 26 mai, par tranche de 2h30min.

### **Prêt de Tables et de Bancs**

Monsieur le maire présente le document à signer par tout demandeur de prêt de tables et de bancs appartenant au comité des fêtes, avec demande préalable en Mairie.

***Rien ne restant à l'ordre du jour, monsieur le maire déclare la session close à 21 h 40 min***  
**Publié le 24/05/2019**